



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 21/05/2025
Reçu en préfecture le 21/05/2025
Publié le **22 MAI 2025**
ID : 057-245700695-20250514-D2025_63_SI-AR

DECISION 2025-63

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le marché n° 2459MOGE – Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du gymnase à Entringe en espace de Futsal, passé avec le groupement de sociétés ESPACE ARCHITECTURE à 57500 SANT-AVOLD,

Vu l'avenant n° 1 présenté par le groupement de sociétés ESPACE ARCHITECTURE actant la modification de la répartition des montants par éléments de mission entre les membres du groupement,

Vu les articles L.2194-1 et R.2194-7 du Code de la Commande Publique prévoyant la possibilité de modifier un marché lorsque les modifications ne sont pas substantielles,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

L'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du gymnase à Entringe en espace de Futsal, est accepté à la date du 14 mai 2025.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 14 mai 2025

Le Président
Michel PAQUET



